



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



## Contexte

Le nourrissage des oiseaux du jardin est une pratique largement répandue en Europe et en France, comme à travers le monde, et se concentre principalement en hiver. En France, près de 40 000 personnes participent à l'initiative "Oiseaux des jardins" ([www.oiseauxdesjardins.fr](http://www.oiseauxdesjardins.fr)) et transmettent leurs observations sur les mangeoires en hiver, mais il est probable que la majorité des mangeoires ne soient pas référencées. Les motivations classiquement avancées pour cette supplémentation alimentaire de la faune sauvage sont de deux ordres : la volonté d'améliorer la survie des individus lors d'une période jugée difficile (température négative, baisse des ressources alimentaires) d'une part et faciliter l'observation d'une communauté d'oiseaux par leur concentration à proximité immédiate des habitations. L'observation des oiseaux à la mangeoire joue sans nul doute un rôle socio-éducatif important.

Actuellement, la pratique la plus courante consiste à compléter les oiseaux via l'apport d'un mélange de graines (tournesol principalement mais aussi millet, maïs, avoine, cacahuète...) en période hivernale, typiquement entre fin octobre et début mars. Ce nourrissage peut être d'intensité et de fréquence variable : nourrissage à volonté quotidien ou restriction aux périodes de gel et/ou d'enneigement. Dans la plupart des cas, ce nourrissage prend fin au printemps, soit en début de saison de reproduction, à une période où la plupart des espèces (re)deviennent territoriales et désertent largement les mangeoires.

Toutefois, suite aux informations récurrentes soulignant le déclin de nombreuses espèces d'oiseaux "communs et fréquentant les jardins", la LPO fait désormais l'objet de demandes répétées de la part du grand public quant à l'opportunité de prolonger la mise à disposition de nourriture en période de reproduction, une pratique qui a pour objectif d'essayer d'enrayer les déclinés observés des populations.

## A Savoir

### *Il existe des risques potentiels associés au nourrissage en période de reproduction*

- 1) **Transmission d'agents pathogènes** : La concentration d'individus de différentes espèces sur et autour des nourrisseurs favorise le développement et la transmission de différentes maladies (voir fiche MFS "*Maladies*"). Les mangeoires (notamment plateau) sont suspectées d'augmenter la transmission de la salmonellose et de la trichomonose, et ainsi de contribuer au déclin prononcé de certaines espèces comme le verdier d'Europe.
- 2) **La concentration engendrée par le nourrissage pourrait affecter les taux de prédation** par des prédateurs sauvages (épervier d'Europe) ou domestiques (chats).
- 3) **Le nourrissage supplémentaire en période de reproduction est à même d'affecter les processus de sélection et d'adaptation des populations d'oiseaux aux changements environnementaux**. Plusieurs études ont démontré que des couples supplémentés pondaient plus tôt, et de telle sorte que la demande énergétique des poussins se trouvait décalée par rapport au pic de disponibilité alimentaire.
- 4) **Un autre aspect du nourrissage, largement ignoré jusqu'à présent, est l'altération de la structure et de la composition de la communauté aviaire**. En effet, toutes les espèces ne bénéficient pas de manière équitable du nourrissage, que celui-ci ait lieu en hiver ou en période de reproduction. Si le nourrissage supplémentaire est à même d'augmenter les densités de quelques espèces (pas forcément avéré mais c'est en tout cas le but recherché), alors il est possible que cette augmentation, au travers de processus de compétition, réduise les densités d'autres espèces.

## Que dit la loi ?

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) type prévoit des mesures de lutte «contre les rongeurs \*rats\*, les pigeons sauvages, les animaux errants, les insectes, etc ». A ce titre, il est : "**interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics** pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; **la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble** lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs . Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible".

## Le pain et les oiseaux ?

### Aux mangeoires

Beaucoup de passereaux des jardins deviennent granivores en hiver. Leur régime alimentaire se compose essentiellement de graines, de bourgeons, de baies, de fruits... La meilleure nourriture à distribuer est la graine de tournesol noire (mieux adaptée que la graine de tournesol striée), les cacahuètes fraîches (ou arachides avec la coque) non grillées et non salées, et le maïs concassé.

### Bassins et plans d'eau urbains

Les canards de surface, les cygnes tuberculés, mais aussi les foulques macroules, les gallinules poule d'eau et les mouettes rieuses ne sont pas programmés pour digérer le pain. Ils ont un régime alimentaire principalement composé de résidus végétaux (feuilles, tiges, racines, graines...) auxquels ils ajoutent parfois des petits mollusques d'eau douce (limnées), des vers et des insectes aquatiques.



## Le pain ne convient donc pas aux oiseaux sauvages :

- Il contient trop de sel.
- Les oiseaux ne peuvent pas digérer le pain : il provoque des gonflements dans l'estomac.
- Le gluten provoque des maladies de foie.
- Il engendre des problèmes osseux, provoquant une malformation des ailes appelée « ailes d'ange » qui les empêche de voler.
- Les oiseaux perdent l'habitude de se nourrir seuls dans la nature.
- Certains individus (cygnes, canards...) changent de comportements et peuvent devenir agressifs à proximité du lieu de nourrissage.



## Les solutions

### 1. Ne procédez pas au nourrissage en période de reproduction

La LPO préconise une aide hivernale qui s'étend globalement de la mi-novembre jusqu'à fin mars. Elle déconseille de nourrir les oiseaux en période de reproduction, au printemps et en été, afin d'éviter les risques potentiels associés au nourrissage.

### 2. Si, toutefois, vous décidez de procéder au nourrissage toute l'année

- Préférez les mangeoires verticales aux mangeoires plateaux. Créez plusieurs zones de nourrissage plutôt qu'une seule. Installez de préférence des mangeoires sélectives.
- Nettoyez les mangeoires avec une fréquence hebdomadaire pour limiter la transmission des maladies.
- Arrêtez immédiatement le nourrissage pendant 4 semaines si des oiseaux malades sont observés.
- Vérifiez la qualité des aliments (ne pas utiliser des aliments achetés l'hiver précédent et peut-être mal conservés).

### 3. Quelques recommandations à suivre toute l'année

- Disposez les mangeoires dans des endroits dégagés, avec accès facile à des perchoirs en hauteur, pour éviter la prédation par les chats.
- Éloignez les mangeoires des fenêtres et baies vitrées pour limiter la mortalité par collision lors des vols brusques, très fréquents.

c. Variez les nourritures proposées (graines différentes, graisses, pommes et autres fruits, mais éviter absolument le pain).

### 4. Remplacer le nourrissage par une solution plus pertinente

La solution la plus pertinente pour assurer une alimentation suffisante pour les oiseaux des jardins est d'augmenter la ressource disponible en graines, en arthropodes et autres invertébrés par une gestion plus écologique.

- Diversifiez les strates et les espèces végétales.
- Favorisez les espèces locales.
- Favorisez des variétés à fleurs et à fruits.
- Supprimez l'utilisation de pesticides.
- Ne taillez pas les haies de mars à août.
- Lors de la tonte des pelouses, privilégiez des coupes hautes, ne tondez pas toute la surface en même temps, gardez une partie non fauchée (tonte vers l'extérieur).
- Fournissez de l'eau que vous renouvellez régulièrement.

Prendre des dispositions pour protéger la petite faune des chats (voir fiche MFS - Prédation chat domestique)



## Contacts et informations complémentaires

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex lpo@lpo.fr 05 46 82 12 34



NATURE  
DÉCOUVERTES

Ce document a été édité par la LPO France  
Rédaction par Benoît Viseux (LPO)

Relecture par N. Macaire, AL. Dugué, K. Nicolini, C. Granger, D. Aribert et V. Lorioux (LPO)  
Fiche réalisée en respectant l'avis du conseil scientifique de la LPO



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

Illustrations © Cécile Rousse